

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 9h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 21 mai 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, René Eymery

Etaient absents et représentés : Gaël Pascal (pouvoir donné à Jérôme Amouriq), Rémi Queyrel (Pouvoir donné à Jean François Tourres),

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : René Eymery,

Objet : Vote d'une Décision Modificative n° 1 au budget 2026

Monsieur le Président informe le conseil qu'il convient d'ajuster le budget en investissement concernant les opérations de dépenses et recettes dans le cadre du maillage devant être réalisé à partir du canal de la branche de Charance au lieu-dit La Garde en commune de Gap. Cette opération a été validée par le conseil syndical et fait suite aux désordres occasionnés par le glissement de terrain sur la portion centrale de la rocade de Gap à l'été 2025 ayant entraîné une coupure du réseau d'eau pour plus de 1 700 adhérents.

Suites aux différentes consultations en vue d'acquiescer les fournitures et réaliser les travaux, la dépense totale est de 323 106 €.

Au budget primitif et pour cette opération, il était prévu en dépenses pour ce dossier 90 000 € de fournitures au 2158 et 90 000 € de travaux au 231. Il est donc proposé de rajouter 20 000 € au 2158 et 160 000 € au 231.

Au budget primitif était prévu en recettes pour ce dossier 250 000 € au 1641. Il est donc proposé de rajouter 70 000 € au 1641

Par ailleurs, Monsieur le Président propose d'inscrire au 1641 un nouveau prêt de 250 000 € pour financer les travaux de remplacement de la canalisation en DN 600 reliant la microcentrale de Pont Sarrazin et passant devant la société ALPAGEL. Il précise que ces travaux ont été réalisés à l'hiver 2026 pour 250 000 €.

La décision modificative n° 1 se présente ainsi comme suit :

Investissement	Dépenses	Recettes
2158-0 Autres Install mat outillage	20 000 €	
231-32 Immob corp en cours	160 000 €	
1641 Emprunt en Euros		320 000 €
TOTAL	180 000 €	320 000 €

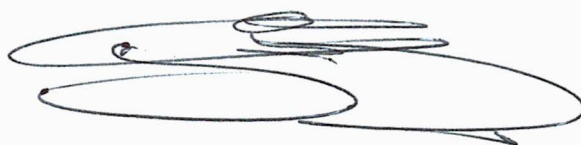
Monsieur le Président sollicite le syndicat pour mettre au vote la présente DM n° 1

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider la présente décision modificative n° 1 qui ajuste les postes en dépenses et en recettes comme ci-dessus et signe la dernière page de la DM
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
M. René Eymery



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
M. Claude Nebon

